

Paris, le 3 décembre 2020

Affaire suivie par Valia MORGENBESSER  
[valia.morgenbesser@lecnam.net](mailto:valia.morgenbesser@lecnam.net)  
[sai@lecnam.net](mailto:sai@lecnam.net)

L'administrateur général  
aux élèves du Cnam

**Objet : note de cadrage relative à l'élection 2021 des représentants des élèves au comité d'hygiène de sécurité et des conditions de travail du Conservatoire national des arts et métiers**

Le 23 janvier 2021, s'achève le mandat des représentants des usagers élus au comité d'hygiène de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) du Conservatoire national des arts et métiers (Cnam). Les élèves du Cnam sont ainsi invités à élire deux nouveaux représentants et leurs suppléants, appelés à siéger au CHSCT jusqu'à la fin de la mandature actuelle des instances de la fonction publique, en 2022.

L'élection de ces derniers se déroulera, par vote électronique, les 25 et 26 janvier 2021<sup>1</sup>.

Il est rappelé que le CHSCT se compose actuellement des personnes suivantes :

- l'administrateur général du Cnam ou son représentant,
- le responsable ayant autorité en matière de gestion des ressources humaines,
- neuf représentants du personnel et leurs suppléants désignés pour quatre ans par les organisations syndicales représentées au comité technique,
- deux représentants des élèves et leurs suppléants élus pour un mandat de deux ans.

Il est à noter que dans le cadre du prochain renouvellement général des instances de la fonction publique, programmé en 2022, le CHSCT disparaîtra au profit d'un comité social d'établissement, instance unique introduite par la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, qui regroupera l'ensemble des missions des instances représentatives existantes.

## **1. Inscription sur la liste électorale**

### **1.1. Qualité d'électeur**

Sont électeurs, sous réserve qu'ils en fassent la demande dans les conditions et délais fixés par la présente note<sup>2</sup> :

- les élèves ou stagiaires de formation continue et initiale ou apprentis,
- inscrits dans l'établissement public,
- à un cycle de formation ou de validation comportant au minimum deux unités d'enseignement ou 10 ECTS,
- se déroulant sur une période d'au moins six mois,
- à condition d'être en cours de formation à la date du scrutin et
- de s'être acquittés de leurs droits de scolarité à cette même date.

<sup>1</sup> Si ce scrutin ne permet pas de désigner des représentants des élèves, il sera procédé à la désignation des deux représentants titulaires et de leurs suppléants par tirage au sort, parmi les représentants des élèves élus au conseil d'administration, au conseil scientifique et au conseil des formations du Cnam.

<sup>2</sup> Article 5.2. du règlement intérieur du Cnam.

## 1.2. Inscription sur la liste électorale

La demande d'inscription sur la liste électorale est effectuée en ligne au plus tard le **mercredi 19 janvier 2021** en remplissant le formulaire électronique d'inscription accessible sur la page <https://eleves.cnam.fr/elections>.

Le formulaire électronique est accessible après **authentification à l'aide de l'identifiant Cnam et mot de passe** délivrés à chaque élève au moment de son inscription au Cnam.

## 2. Candidatures

Sont éligibles tous les élèves inscrits sur la liste électorale.

Toute déclaration de candidature doit être précédée ou accompagnée d'une demande d'inscription sur la liste électorale, et comprendre les noms **d'un titulaire** et **d'un suppléant**.

Elle est effectuée en adressant l'imprimé de déclaration de candidature ci-annexé, dûment rempli et accompagné de la copie recto verso de la pièce d'identité de chaque candidat, au service des affaires institutionnelles (SAI), soit par lettre recommandée avec avis de réception<sup>3</sup> soit, sur rendez-vous, par une remise en main propre<sup>4</sup>, au plus tard le **jeudi 12 janvier 2021** à 16h00.

Il est vivement recommandé aux candidats de joindre à leur candidature une profession de foi. Celle-ci doit être présentée sous format A4 recto ou recto-verso et contenir les informations utiles sur le profil, les motivations et les ambitions que les candidats se proposent de mettre en œuvre.

Les professions de foi des candidats seront affichées dans l'enceinte de l'établissement et adressées par courriel aux élèves inscrits sur la liste électorale. Elles feront l'objet d'une publication sur la page « Elections » du site internet du Cnam et seront accessibles à partir de l'outil de vote électronique, à la condition que l'ensemble des candidats y ait expressément consenti.

## 3. Déroulement du scrutin

Le scrutin est plurinominal à un tour, à la majorité relative. Chaque électeur a la faculté de voter pour deux candidats titulaires et leurs suppléants.

Il se déroulera exclusivement par **vote électronique du lundi 25 janvier à 10h00 au mardi 26 janvier 2021 à 17h00**.

Les électeurs sont invités à utiliser la plateforme de vote Belenios, qui présente toutes les garanties de sécurité et de confidentialité requises par la réglementation en vigueur.

A cet effet, chaque électeur recevra quelques jours avant le vote, à l'**adresse de messagerie électronique communiquée lors de son inscription sur la liste électorale**, les messages suivants :

<sup>3</sup> Conservatoire national des arts et métiers, service des affaires institutionnelles (SAI), case 4DGS02C, 2, rue Conté, 75003 Paris.

<sup>4</sup> Service des affaires institutionnelles, 2 rue Conté, Paris 3<sup>e</sup>, accès 31, 2<sup>e</sup> étage, bureau n° 31.2.07, tél. 01 58 80 85 68 – 01 40 27 28 70.

- une alerte annonçant l'envoi de deux courriels séparés émanant du serveur Belenios, contenant l'ensemble des informations utiles pour procéder au vote,
- un premier message automatique de Belenios, contenant le nom d'utilisateur et le mot de passe, ainsi que le lien vers la page de l'élection,
- un second message de Belenios contenant, notamment, le code de vote.

#### **4. Opérations d'affichage et de dépouillement**

Il sera procédé à l'affichage de la liste électorale, des candidatures, des professions de foi et des résultats du scrutin sur les panneaux administratifs de l'établissement ainsi qu'à leur publication, pour partie, sur le site internet du Cnam (voir ci-dessous).

Il sera procédé au dépouillement dès la fin du scrutin, en présence des membres du bureau de vote. Tout électeur qui le souhaite peut assister audit dépouillement en en faisant la demande par courriel adressé à l'adresse [sai@lecnam.net](mailto:sai@lecnam.net).

#### **5. Communication**

Cette note d'information et son annexe sont disponibles sur le site Internet du Cnam, à l'url suivante : <https://eleves.cnam.fr/elections>.

Je vous remercie de montrer votre intérêt pour l'établissement en participant activement à ce scrutin.

L'Administrateur général

A blue ink signature of Olivier FARON, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Olivier FARON

Annexe : imprimé de déclaration de candidature

*Les informations recueillies sur les formulaires de demande d'inscription sur la liste électorale et de déclaration de candidature font l'objet d'un traitement informatique, par le service des affaires institutionnelles (SAI - Direction des affaires générales (DAG)), le responsable du traitement étant l'Administrateur général de l'établissement qui dispose d'un Délégué à la protection des données que vous pouvez contacter par courriel ([ep\\_dpo@lecnam.net](mailto:ep_dpo@lecnam.net)). Les destinataires de ces fichiers et données, qui serviront de base pour l'élaboration des listes électorales, l'organisation des scrutins et l'ensemble des opérations connexes aux élections, sont les agents du SAI, en charge de l'organisation des opérations électorales en lien avec les services compétents de l'établissement et le comité électoral consultatif. Le SAI procédera, notamment, à l'affichage des listes électorales par collège, comprenant les nom et prénom des électeurs, ainsi qu'à l'affichage, à la diffusion et, le cas échéant, à la publication des candidatures et professions de foi. Les données recueillies seront conservées pendant une durée maximale de huit années. **Conformément aux dispositions de la Loi n° 78-17 modifiée, dite « Loi Informatique & libertés » et du Règlement général relatif à la protection des données (Règlement UE 2016-679), vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations vous concernant. Si vous souhaitez exercer ces droits, veuillez contacter le service des affaires institutionnelles à l'adresse suivante : [sai@lecnam.net](mailto:sai@lecnam.net). Vous avez la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la Cnil.***

## CANDIDATURE A L'ELECTION DES REPRESENTANTS DES ELEVES AU COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL (CHSCT) DU CNAM

Scrutins des 25 et 26 janvier 2021

*Déclaration de candidature à remplir de manière exhaustive, en lettres capitales et lisiblement, puis à transmettre, accompagnée de la copie des pièces d'identité du candidat et du suppléant \* :*

Par une remise en main propre contre avis de réception au :

Service des affaires institutionnelles (SAI)  
Accès 31 – 2<sup>ème</sup> étage – Bureau 31.2.07  
2 rue Conté – Paris 3<sup>ème</sup>

\*Sur rendez-vous pris auprès de [sai@lecnam.net](mailto:sai@lecnam.net)

OU

Par voie postale sous pli recommandé avec avis de réception à l'adresse suivante :

Cnam – SAI  
Election des représentants des élèves CHSCT 2021  
Case 4DGS02C  
292 rue Saint-Martin – 75141 Paris Cedex 03

Date limite de réception des candidatures et des professions de foi : lundi 12 janvier 2021 à 16h00.

---

### PARTIE A REMPLIR PAR LE CANDIDAT TITULAIRE

Je soussigné·e (nom – prénom) .....

Téléphone ..... courriel (en lettres capitales) .....

déclare me porter **candidat·e en qualité de représentant·e TITULAIRE** des élèves au sein du CHSCT du Cnam :

Mon·ma suppléant·e est (nom – prénom) .....

Fait à....., le .....

Signature

---

### PARTIE A REMPLIR PAR LE CANDIDAT SUPPLEANT

Je soussigné·e (nom-prénom) .....

Téléphone ..... courriel (en lettres capitales) .....

déclare me porter **candidat·e en qualité de représentant·e SUPPLEANT·E** des élèves au sein du CHSCT du Cnam :

Mon·ma titulaire est (nom – prénom) .....

Fait à....., le .....

Signature

---

### Cocher la ou les cases correspondantes, le cas échéant :

Nous annexons à la présente déclaration notre profession de foi

Nous autorisons la publication sur le site Internet du Cnam\*\* :

de notre candidature     de notre profession de foi

*\*Seules sont recevables les déclarations de candidatures portant les nom, prénom et signature du candidat titulaire et du candidat suppléant (tous deux valablement inscrits sur la liste électorale), accompagnées de la copie recto-verso des pièces d'identité du candidat et du suppléant, et déposées dans les délais fixés par l'Administrateur général du Cnam*

*\*\*La publication sur internet des candidatures et professions de foi est conditionnée à l'accord de l'ensemble des candidats.*